

Décision modificative n°3

Rapporteur : M. Le Président

En cette fin de 1^{er} exercice de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, diverses opérations, principalement de régularisation, s'avèrent nécessaires.

1. Les opérations de régularisation d'inventaire - compétence Transport (815)

Avec le transfert de la compétence Transports, notamment entre la ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, il s'agit de procéder à l'intégration dans le patrimoine de notre collectivité les biens mobiliers et immobiliers mis à disposition à compter du 1^{er} janvier 2001.

Dés que l'inventaire exhaustif de l'actif du Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon sera arrêté, il sera nécessaire de procéder également à la reprise de cet actif dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Sur la base de la délibération du 28 juin 2001 de la ville de Besançon concernant les opérations de clôture du budget annexe transports, il est proposé de passer les écritures suivantes :

Enregistrement des immobilisations affectées ou mis à disposition dans le budget principal :

DEBIT/DEPENSES

- 2205 Concessions et droits(logiciels) :	1 036 781,51 francs
- 2215 Terrains bâtis:	929 787,00 francs
- 2228 Autres agencements et aménagements :	9 119 525,37 francs
- 2231 Bâtiments publics :	14 765 457,68 francs
- 2235 Installations générales :	7 861 923,11 francs
- 2238 Constructions sur sol d'autrui - agencements :	1 252 008,00 francs
- 2258 Autres matériel (Installations spécifiques) :	4 136 376,23 francs
- 2258 Autres matériels (Matériel industriel) :	2 621 792,09 francs
- 2282 Matériel roulant (et matériel embarqué) :	177 051 632,55 francs
- 2282 Matériel roulant (et matériel embarqué) :	25 731 012,50 francs
- 2283 Matériel de bureau et informatique :	2 393 248,67 francs
- 2284 Mobilier :	603 090,98 francs.

CREDIT/RECETTES

- 2298 Droits de l'affectant :	247 502 635,69 francs.
--------------------------------	------------------------

Enregistrement des amortissements correspondants dans le budget principal:

DEBIT/DEPENSES

- 2298 Droits de l'affectant :	159 670 963,40 francs.
--------------------------------	------------------------

CREDIT/RECETTES

- 2805 Concessions et droits(logiciels) :	307 900,29 francs
- 2812 Autres agencements et aménagements :	6 592 078,83 francs
- 28131 Bâtiments publics :	10 255 249,17 francs
- 28135 Installations générales :	6 175 662,30 francs
- 28138 Constructions sur sol d'autrui - agencements :	207 669,98 francs
- 28158 Autres matériel (Installations spécifiques) :	2 654 080,25 francs
- 28158 Autres matériels (Matériel industriel) :	2 039 717,01 francs

- 28182 Matériel roulant (et matériel embarqué) :	126 452 280,23 francs
- 28182 Matériel roulant (et matériel embarqué) :	2 214 407,17 francs
- 28183 Matériel de bureau et informatique :	2 171 225,98 francs
- 28184 Mobilier :	600 692,19 francs.

↳ Transfert dans le budget annexe Transports.

◆ *budget principal : débit/dépenses*

- 18 Compte de liaison, affectation au budget annexe : 87 831 672,29 francs.

◆ *budget principal : crédit /recettes*

- 205 Concessions et droits(logiciels) :	728 881,22 francs
- 2115 Terrains bâtis:	929 787,00 francs
- 2125 Autres agencements et aménagements :	2 527 446,54 francs
- 2131 Bâtiments publics :	4 510 208,51 francs
- 2135 Installations générales :	1 686 260,81 francs
- 2138 Constructions sur sol d'autrui - agencements :	1 044 338,02 francs
- 2158 Autres matériel (Installations spécifiques) :	1 482 295,98 francs
- 2158 Autres matériels (Matériel industriel) :	582 075,08 francs
- 2182 Matériel roulant (et matériel embarqué) :	50 599 352,32 francs
- 2182 Matériel roulant (et matériel embarqué) :	23 516 605,33 francs
- 2183 Matériel de bureau et informatique :	222 022,69 francs
- 2184 Mobilier :	2 398,79 francs.

◆ *budget annexe : crédit /recettes*

- 18 Compte de liaison, affectation au budget annexe : 87 831 672,29 francs.

◆ *budget principal : débit / dépenses*

- 205 Concessions et droits(logiciels) :	728 881,22 francs
- 2115 Terrains bâtis:	929 787,00 francs
- 2125 Autres agencements et aménagements :	2 527 446,54 francs
- 2131 Bâtiments publics :	4 510 208,51 francs
- 2135 Installations générales :	1 686 260,81 francs
- 2138 Constructions sur sol d'autrui - agencements :	1 044 338,02 francs
- 2158 Autres matériel (Installations spécifiques) :	1 482 295,98 francs
- 2158 Autres matériels (Matériel industriel) :	582 075,08 francs
- 2182 Matériel roulant (et matériel embarqué) :	50 599 352,32 francs
- 2182 Matériel roulant (et matériel embarqué) :	23 516 605,33 francs
- 2183 Matériel de bureau et informatique :	222 022,69 francs
- 2184 Mobilier :	2 398,79 francs.

2. Les opérations de régularisation d'inventaire - SYBERT (812)

Au 1^{er} janvier 2000, le District du Grand Besançon a transféré la gestion des déchetteries des Tilleroyes et de Saône au SYBERT. En contrepartie, le SYBERT a remboursé au District du Grand Besançon le montant des engagements relatifs à l'investissement sur ces 2 constructions.

Il s'agit de procéder aux opérations d'ordre nécessaires au transfert des déchetteries de l'inventaire du District du Grand Besançon à celui du SYBERT.

↳ réintégration des dotations aux amortissements des biens mobiliers. (cf. délibération du 11/07/2000)

DEBIT/DEPENDSES	
- 28141 Bâtiments publics sur sol d'autrui : gardien - plate-forme)	104 175,39 francs (logement)
- 28158 Autres installations :	1 348,91 francs (signalétique)
- 28184 Mobilier :	1 336,12 francs.

- 28188 Autres biens mobiliers :	3 268,56 francs (conteneurs)
CREDIT/RECETTES	
- 2141 Bâtiments publics sur sol d'autrui :	104 175,39 francs.
- 2158 Autres installations :	1 348,91 francs.
- 2184 Mobilier :	1 336,12 francs.
- 2188 Autres biens mobiliers :	3 268,56 francs.

NB : les travaux effectués sur les déchetteries ne sont entrés en compte d'immobilisations qu'en 2000 et n'ont pas fait l'objet d'amortissement, de même que les travaux de la voie de retournement, les lampadaires et la signalétique de la déchetterie des Tilleroyes, réglés en 2000 et 2001.

↳ Transfert en pleine propriété à titre gratuit des biens mobiliers et immobiliers. (cf. délibération du 11/07/2000)

DEBIT/DEPENSES	
- 675 Valeur comptable des immobilisations cédées :	3 387 136,36 francs.
CREDIT/RECETTES	
- 2141 Bâtiments publics sur sol d'autrui : gardien, pont bascule et plate-forme sur Tilleroyes)	588 088,23 francs (logement)
- 2145 Installations générales sur sol d'autrui : retournement et lampadaires sur Tilleroyes)	196 984,56 francs (voie de)
- 2148 Autres constructions sur sol d'autrui :	2 546 255,62 francs (Saône)
- 2158 Autres installations :	32 85,11 francs (signalétique)
- 2184 Mobilier :	6 680,64 francs.
- 2188 Autres biens mobiliers :	16342,80francs (conteneurs)

NB : lors de la création du District du Grand Besançon, aucune opération de transfert comptable de la déchetterie des Tilleroyes de Besançon au District n'a été effectuée ; seul un remboursement des engagements à la ville de Besançon pour 1 390 000 francs a été réglé. Nous ne disposons pas à ce jour des éléments financiers nécessaires aux opérations d'ordre régularisant le transfert de la déchetterie des Tilleroyes au District du Grand Besançon.

Les opérations d'ordre s'équilibrent et se neutralisent en recettes et en dépenses des sections.

3. Complément de crédits.

3.1 BUDGET PRINCIPAL -

3.1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

↳ **Opérations non ventilables** : complément de crédit en vue du versement de la dotation d'initiative économique et de l'attribution de compensation de taxe professionnelle (ACTP).

- 73968 Autres reversements de fiscalité : + 3 000 000 francs.

↳ **Compétence Incendie** : régularisation d'écriture / transfert.

- 6184 Versement à des organismes de formation : + 3 000 francs.

- 6475 Médecine du travail : - 3 000 francs.

↳ **Compétence Collèges** : complément de crédit.

- 6755 Fonds de concours à des groupements de collectivités : + 500 000 francs.

↳ Compétence Environnement.

En raison des questions posées dans le cadre du cahier des charges de l'étude sur le financement du SYBERT, il s'avère plus judicieux de faire porter la maîtrise d'ouvrage de cette étude par le SYBERT et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon apporterait une subvention à hauteur de 50%.

Ainsi :

- 617 Etudes : - 250 000 francs
- 65735 Subvention de fonctionnement à un groupement de collectivités : + 125 000 francs.

Le budget du concours de Fleurissement 2001 nécessite, au vu des engagements notamment liés à l'organisation de la cérémonie de la remise des prix, un complément de crédits.

Pour mémoire : budget 2000 € 104 472, 45 francs.

estimation réalisation budget 2001 € 138 000 francs.

- 6232 Fêtes et cérémonies : + 30 000 francs.

Une prestations du service Parc Auto Déchets sur la déchetterie des Tilleroyes, sur le 1^{er} semestre 2000 (compétence District du Grand Besançon) a été facturée en 2001, il s'agit de régulariser les crédits :

- 611 Prestations de services : + 50 000 francs.

↳ Compétence Economie : ré-affectation du montant des avances à TEMIS pour 2001, inscrites en DM2, en investissement.

- 6572 Subvention d'investissement : - 3 200 000 francs.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUPPLEMENTAIRES : + 255 000 francs.

RECETTES

↳ Opérations non ventilables : ouverture du compte de recettes pour les ACTP négatives, donc dues par les communes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

- 73968 Autres reversements de fiscalité : 0 francs.

Enregistrement du versement de l'AMICALE des sapeurs pompiers, suite au règlement du contentieux avec elle.

- 778 Produits exceptionnels : + 160 000 francs.

↳ Administration générale : prise de recettes courantes liées à des trop versés en impôts locaux (taxe foncière sur le bâti) et aux remboursements d'indemnités journalières.

- 758 Produits de gestion courante : + 49 000 francs.

↳ Compétence Environnement : régularisations de recettes d'apports en déchetterie, 1^{er} semestre 2000.

- 7078 Ventes de marchandises : + 90 000 francs.

Annulation de la subvention à recevoir du SYBERT sur l'étude du financement de celui-ci.

- 7475 Subvention de fonctionnement des groupements de collectivités : - 125 000 francs.

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SUPPLEMENTAIRES : + 174 000 francs.

D'où un autofinancement réduit de 81 0000 francs sur l'inscription initiale du budget primitif 2001, modifiée lors des décisions modificatives n°1 et 2, à 15 780 155,83 francs.

3.1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT.
DEPENSES.

↳ **Administration générale** : transfert de crédits entre chapitres.

- 205 Concessions et droits (logiciels) : +20 000 francs
- 2145 Installations générales : - 20 000 francs.

↳ **Compétence Economie** : ré-affectation du montant des avances à TEMIS pour 2001, inscrites en DM2, en investissement et complément d'avance à TEMIS.

- 238 Avances sur immobilisations : + 3 200 000 francs.
- 238 Avances sur immobilisations : + 3 000 000 francs.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRES : + 501 242 571,38 francs.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRES : + 494 942 571,38 francs.

d'où un besoin de financement prévisionnel par emprunt supplémentaire de 6 300 000 francs, par rapport à l'inscription initiale du budget primitif 2001, modifiée lors des décisions modificatives n°1 et 2, à 39 694 953,69 francs, hors autofinancement ou 23 914 797,86 francs, avec prise en compte de l'autofinancement.

De fait, le recours à l'emprunt définitif sera établi au vu des réalisations effectives et fera l'objet, le cas échéant, d'un contrat avec un établissement bancaire à hauteur du montant nécessaire à l'équilibre budgétaire.

3.2 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

3.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT.

DEPENSES.

Dans l'attente du calcul définitif, il semble nécessaire de compléter les lignes consacrés aux dotations aux amortissements de biens. Opération d'ordre, cette opération s'équilibre en recette d'investissement.

- 68 Dotations aux amortissements : + 485 000 francs.

Complément de crédit sur le reversement de VT au SMTGB :

- 6715 : + 40 000 francs.

Réduction de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe par la couverture par emprunt du financement des immobilisations. Montant actualisé : 47 929 000 francs HT.

- 7715 Subvention d'équilibre : - 6 984 000 francs.

RECETTES.

Prise en compte de recettes supplémentaires, déjà enregistrées, liées notamment aux remboursement de TIPP.

- 758 Produits de gestion courante : + 24 000 francs.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUPPLEMENTAIRES : + 525 000 francs.

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SUPPLEMENTAIRES : - 6 960 000 francs
avec une réduction de la subvention d'équilibre de 6 984 000 francs. (voir plus bas)

D'où une réduction de l'autofinancement prévisionnel de 7 485 000 francs par rapport à

l'inscription initiale du budget primitif 2001, modifiée en décisions modificatives n°1 et 2, à 4 948 839 francs.

3.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Les opérations d'ordre ont été traitées plus haut.

RECETTES

Dans l'attente du calcul définitif, il semble nécessaire de compléter les lignes consacrés aux dotations aux amortissements de biens.

- 28 Dotations aux amortissements : + 485 000 francs.

Il est proposé d'identifier le financement des immobilisations du budget annexe Transports par des emprunts identifiés et totalement affectés en budget annexe et non de prendre en compte l'autofinancement ou le recours à l'emprunt du budget principal, qui viendraient alimenter la subvention d'équilibre et donc l'autofinancement du budget annexe.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRES : + 87 831 672,29 francs. (opérations d'ordre comprises)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRES : + 95 316 672,29 francs.(opérations d'ordre comprises)

D'où un recours à l'emprunt prévisionnel supplémentaire de 7 000 000 francs par rapport à l'inscription initiale du budget primitif 2001, modifiée par les décisions modificatives n°1 et 2, à 44 500 000 francs.

4. Equilibre budgétaire.

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
opérations réelles	+ 255 000.00	+ 174 000.00
opérations d'ordre	+ 0.00	+ 0.00
TOTAL	+ 275 000.00	+ 174 000.00
Virement entre section	- 81 000.00	
INVESTISSEMENT		
opérations réelles	+ 6 300 000.00	+ 0.00
opérations d'ordre	+ 494 942 571,38	+ 494 942 571,38
Virement entre section		- 81 000.00
TOTAL	+ 501 242 571,38	+ 494 861 571,38
BESOIN DE FINANCEMENT		+ 6 381 000.00

BUDGET ANNEXE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
opérations réelles	+ 40 000.00	+ 24 000.00
opérations d'ordre	+ 485 000.00	- 6 984 000.00
TOTAL	+ 525 000.00	- 6 960 000.00
Virement entre section	- 7 485 000.00	
INVESTISSEMENT		
opérations réelles	+ 0.00	+ 0.00
opérations d'ordre	+ 87 831 672,29	+ 88 316 672,29
Virement entre section		- 7 485 000.00
TOTAL	+ 87 831 672,29	80 831 672,29
BESOIN DE FINANCEMENT		+ 7 000 000.00

A ce jour, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est titulaire d'un contrat d'emprunt avec la Caisse d'Epargne courant jusqu'à juillet 2002. D'un montant initial de 17 000 000 de francs, ce contrat permet à ce jour de mobiliser encore 7 millions de francs.

Au titre du budget annexe Transports

Comme indiqué plus haut, il est proposé d'affecter en totalité le solde du contrat avec la Caisse d'Epargne sur le budget annexe Transports et de couvrir ainsi le financement des investissements Transports par un emprunt identifié.

Au titre du budget principal :

En fonction des réalisations effectives des dépenses et des recettes, notamment en économie, un emprunt serait susceptible d'être contracté d'ici à la fin décembre 2001.(moins de 2 000 000 francs a priori)

Pour mémoire, lors du vote sur l'objet et le montant des investissements à reporter de 2001 à 2002, il s'agira d'équilibrer les recettes et les dépenses à reporter et, le cas échéant, justifier le financement du déficit par un contrat d'emprunt ou le résultat 2001.

C'est pourquoi, en mobilisant la totalité du solde du contrat d'emprunt, celui couvrira les besoins de financement du budget 2001, mais aussi les reports d'investissement à financer début 2002.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mobilisation totale du solde du contrat avec la Caisse d'Epargne, à savoir 7 millions de francs.
- se prononce favorablement sur l'affectation de cet emprunt sur le budget Transports, afin d'identifier le financement des investissements de cette compétence et de réduire en conséquence la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Transports.
- autorise le Président à lancer, le cas échéant une consultation complémentaire auprès des établissements bancaires et signer tous les documents relatifs à ce nouveau contrat d'emprunt.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de décision modificative n°3.

Pour extrait conforme,
Le Président